



Versailles, le 4 avril 2014

DÉCLARATION DES ÉLU-E-S **cgt**, LORS DE LA CAPA  
DE REVISION DE NOTES ADMINISTRATIVES  
DU 4 AVRIL 2014

VERSAILLES

La CAPA qui nous réunit aujourd'hui s'inscrit dans un contexte particulier, celui d'un gouvernement renouvelé, mais toujours porteur d'une politique d'austérité à peine dissimulée sous le vocable de « pacte de responsabilité ». Au-delà des campagnes de notation qui ont une influence sur le rythme d'avancement, nous revendiquons une augmentation des salaires qui compense le gel du point d'indice dans la Fonction Publique depuis 2010. Et dans un souci d'égalité entre les personnels nous revendiquons une augmentation immédiate de 300 euros pour tou-te-s.

Lors du groupe de travail du 5 avril 2014, nous avons été amenés à étudier 12 requêtes en révision de note administrative au regard des notes proposées par les Chefs d'établissement. Le nombre de ces requêtes est en baisse par rapport à la dernière CAPA.

Nous nous interrogeons sur la décision unilatérale du rectorat de permettre une augmentation de la notation jusqu'à 1 point supplémentaire, sans l'accompagner d'un rapport (jusqu'alors la limite était fixée à + 0,5 point).

Cela permet une certaine souplesse dans la notation, cependant il est à craindre un certain nombre d'effets pervers et soulève des questions :

- quelle sera la progression usuelle dans le cas où les 3 pavés seraient à « Très Bien » ? + 1 ou + 0,5 ?
- quelle marge d'interprétation pour les chefs d'établissement ?
- comment sera géré le risque de sortie plus rapide des grilles de référence ?

Au-delà de ces questionnements nous voyons dans cette mesure le risque d'une inégalité augmentée de progression de carrière pour les collègues selon les établissements.

Nous nous étonnons également de découvrir des argumentaires de certains chefs d'établissement, suite à la contestation de collègues, en contradiction totale avec les pavés et l'appréciation donnée. Soit ces chefs d'établissements s'affranchissent de la nécessaire cohérence entre les pavés, l'appréciation et la note, soit ils refusent toute idée de contestation et la font payer aux collègues via leur rapport. Dans les deux cas, il s'agit d'un dysfonctionnement que nous condamnons.

Enfin, nous ne pouvons que constater que certains chefs d'établissement utilisent clairement la notation administrative pour solder des conflits personnels avec quelques collègues. C'est totalement inacceptable. Nous rappelons que cette notation est censée refléter la manière de servir l'éducation nationale et non pas le chef d'établissement. Les appréciations et les argumentaires laissent ainsi entrevoir le refus de toute contestation des décisions des chefs d'établissement par certains d'entre eux. Il semble d'ailleurs, au vu des argumentaires, que certains de ces conflits sont liés au rôle d' élu au CA de certains collègues ou à un désaccord d'ordre pédagogique.

Par ailleurs, comme à l'accoutumée, dans un souci d'harmonisation, le Rectorat va procéder à la baisse de certaines notes proposées hors grilles en appliquant dogmatiquement une règle qu'il s'est imposée. Cette mesure va toucher un nombre conséquent de PLP et va à nouveau provoquer un émoi au sein du corps.

Cette procédure est considérée, par les collègues, comme une non reconnaissance de leur manière de servir. Beaucoup d'entre eux estiment qu'ils ne sont pas encouragés à poursuivre l'investissement dont ils font preuve jusqu'à présent.

Nous pensons, que l'intérêt du service aurait tout à gagner si le Rectorat maintenait les notes proposées pour les collègues dès l'instant que celles-ci restent dans des limites raisonnables ;

Nous souhaiterions également, dans un souci d'égalité de traitement, qu'une harmonisation des notes administratives soit pratiquée, avec les mêmes critères, dans toutes les académies de France.

**Ceci nous amène à rappeler notre opposition à ce système de notation. Nous réitérons notre demande d'un système d'avancement d'échelon automatique pour tous, sur la base du grand choix.**

Les élu-e-s paritaires académiques **cgt** :

JP. DEVAUX, F. MOREAU, E. POUPEAU, M. MOREAU,  
D. CHAUDOYE, T. VANIER, B. DUPUIS, D. MOUSSEAU, N. SILAN.

**CGT EDUC'ACTION VERSAILLES** 245 Boulevard. Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 9 e-mail : [uasenver@wanadoo.fr](mailto:uasenver@wanadoo.fr)

site internet : <http://www.cgteduc-versailles.fr/>

FEDERATION DE L'EDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE